



FORFAIT JOURS : DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES ?

Les forfaits jours jugés non conformes aux droits européens !



La direction affirme dans l'Infos négo Voyageurs du 13 mai que **le forfait jours amène de « nouvelles garanties »**.

Le statut juridique des forfaits jours a été jugé non conforme à la Charte européenne et le Comité européen des droits sociaux considère qu'**il ne permet ni de fixer une durée raisonnable de travail, ni d'assurer le droit à une rémunération équitable.**



Le forfait jours ouvre la porte à la réduction des jours de repos



La direction reconnaît **les excès de présence** et affirme que le forfait jours garantit le respect des repos (table ronde du 12 mai).

L'UTP (patronat du ferroviaire) propose dans la convention de branche 217 jours de travail. Pour le GPF, la direction propose 205 (comme le titre III) avec la **possibilité de faire plus (à EDF les cadres peuvent monter jusqu'à 225 jours de travail) ¹**.



Le forfait jours n'apporte aucune solution au dépassement des taquets horaires



La direction ne fait **aucune proposition** sur l'encadrement de la durée journalière ou hebdomadaire de travail.

La DARES (Ministère du Travail) indique que **le temps de travail moyen d'un cadre est de 44,4h. Il passe à 46,6h² quand il est au forfait jours³.**



Avec le forfait jours, plus de paiement ou de récupération d'heures supplémentaires



Aujourd'hui, de nombreux agents au titre III **recupèrent ou se font payer les heures supplémentaires.**

Demain, avec le passage au forfait jours, il n'y aura **plus de références horaires.** Puisque le principe de ce contrat c'est la seule référence des jours travaillés.



Pour l'UFCM-CGT, le statu quo n'est pas une solution. De nombreux cadres à la SNCF sont sans poste, d'autres croulent sous la charge de travail. Le titre III n'est pas respecté et permet aujourd'hui dans de trop nombreux cas une dérégulation des horaires de travail et une distorsion entre la vie professionnelle et la vie privée. Mais ce n'est pas l'instauration du forfait jours dans notre entreprise qui apportera des solutions bien au contraire ! Nous demandons de nouveaux droits pour travailler mieux, travailler moins et garantir un travail pour toutes et tous.

AFFICHAGE OBLIGATOIRE DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS, DIRECTIONS ET SIEGES SNCF